

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 août 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

## AMENDEMENT

N ° CD292

présenté par

Mme Ali, M. Lénaïck Adam, Mme Tuffnell, Mme Rilhac, Mme Goulet, Mme Kuric, Mme Dubré-Chirat et Mme Krimi

-----

### ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.